



Conseil Municipal du 05 novembre 2024
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 12/11/2024
Reçu en préfecture le 12/11/2024
Publié le 12/11/2024
ID : 031-213105844-20241105-DELIB2024067-DE



Délibération 2024-067

Versement d'un complément de subvention à certaines associations au titre de l'année 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le mardi 05 novembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 octobre 2024.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUCHE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Louise MICHARD, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Daniel REGIS a donné pouvoir à M. Marc SENOUCHE
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Christine POMMEREUL
Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN
M. Michel SANTOUL a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA

Conseillers absents

M. Jérôme NORTIER
M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Agnès PREGNO

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 21 | Pouvoirs - 06 | Membres absents - 02



Exposé

Il s'agit de procéder au versement de complément de subventions aux associations au titre de l'année 2024 tel que dans le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS	
AVH	500.00 €
ASPV	550.00 €
AVIRON	1 816.00 €
JUDO	1 350.00 €
GRIMPETOUT	250.00 €
SKI	750.00 €
BASKET	1 500.00 €
CHASSE	382.00 €
CLUB CANIN	878.00 €
PECHE	360.00 €
PETANQUE MAGNANAC	550.00 €
GROULOS	600.00 €
FUTSAL	250.00 €
RESPIRE MAISON SANTE	250.00 €
ECOLE MUSIQUE	11 000.00 €
BVV	2 000.00 €
RUGBY	4 350.00 €
FOOTBALL	4 150.00 €
TENNIS	1 750.00 €
33 236.00 €	

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** le versement et le montant des subventions aux associations tel que décrit supra ;
- **De dire** que les crédits sont prévus au Budget Principal 2024 ;
- **De dire** que ces compléments de subventions seront imputés sur le compte n°6574 ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Agnès PREGNO



Pour extrait conforme
Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN